

Le cimetière communal de Manigod

Avant 1949, le cimetière était situé au centre du village, de part et d'autre de l'église. La dernière sépulture date du 7 août 1949.

Sa translation étant autorisée par arrêté préfectoral du 2 août 1948, un nouveau cimetière est construit en 1949 sur une parcelle dite "Le pré des Molliats" d'une contenance de 28 ares. Le terrain est divisé en 4 carrés pour y recevoir des inhumations en service ordinaire, le pourtour est réservé aux concessions centenaires et cinquantenaires.



7 avril 1946, ordination à Manigod.
A droite, quelques tombes entre la cure et l'église

En 1999, 43 sépultures sont identifiées dans le premier carré inférieur droit datant de 1950 à 1958, 74 dans le deuxième carré inférieur gauche datant de 1958 à 1970, 87 dans le troisième carré supérieur gauche datant de 1970 à 1994. Le quatrième carré est occupé depuis 1995.

Les terrains du cimetière réservés aux 88 concessions étant épuisés, le Conseil municipal décide le 31 mai 1999 de reprendre le premier carré inférieur droit. Toutes les familles concernées sont informées personnellement de cette reprise avec une proposition de ré-inhumation soit dans une autre sépulture, soit dans une concession existante ou à acquérir. C'est ainsi que de nouvelles concessions sont proposées aux Manigodins.

En 2003, une famille demande à déposer une urne. En l'absence de columbarium, "un espace" est aménagé provisoirement, par la pose d'une étagère en granit, à proximité du caveau communal à usage d'ossuaire. En 2005 une nouvelle tranche de travaux consiste en la construction de 19 caveaux, et un règlement est adopté le 14 décembre.



26 août 2006 : le carré inférieur gauche (Photo Anne Veyrat-Charvillon)

Afin de poursuivre l'aménagement du cimetière, le Conseil municipal décide de reprendre, à compter du 1^{er} septembre 2006, le second carré inférieur gauche selon les mêmes modalités qu'en 1999. Par ailleurs, des travaux de crépissage des murs intérieurs sont réalisés.

En 2006/2007, la place centrale est réaménagée. Un jardin du souvenir, dix-neuf caveaux et un premier columbarium de 9 cases assemblées sont construits.



2007 : le 1^{er} columbarium, les caveaux et l'engazonnement de la parcelle inférieure droite (Photo Jean-Louis Pasteau)

En 2008, l'aménagement floral est achevé et un chalet abrite les conteneurs destinés aux déchets végétaux, pots, coupes, etc. En 2009, l'ossuaire communal est habillé en granit.

En 2012, un second columbarium, identique au premier, est construit. Un plan et le répertoire des inhumations présentes dans le cimetière sont consignés dans un tableau vitré, installé à l'entrée du cimetière.

Si l'entretien des pierres tombales et caveaux incombe aux familles, celui des allées, des espaces plantés et du terrain vierge est assuré par les services municipaux. Il a été constaté depuis plusieurs années, des désordres occasionnés par le "fleurissement de Toussaint", c'est pourquoi l'agent communal chargé de l'entretien du cimetière aura pour mission l'enlèvement, dès le mois de décembre, des pots dont les compositions seront fanées, voire gelées.

Martine Burgat-Charvillon